

CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

Etaient présent(e)s : Patrick ECHEGUT, Thomas VIOLON, Brigitte LASNE DARTAILH, Catherine DINE, Olivier GIGOT, Claire LELAIT, Laurent PINAULT, Séverine BEAUDOIN, Daniel GONNET, Renaud BOYER

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Nicolas RUELLE, Karine MAILLARD, Françoise DUFOUR, Laurence GOUPIL, Véronique CHERIERE, Aurélien BRISSON

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Joëlle TOUCHARD pouvoir à Patrick ECHEGUT, Jacques MAURIN à Thomas VIOLON

A été élu(e) secrétaire de séance : Catherine DINE

Ordre du jour

- CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
- CCTVL : modification des statuts
- CCTVL : actualisation du loyer pour le service du SADSI
- LOTISSEMENT DU BOURG : lancement de consultation pour un partenariat avec constructeur
- DOMAINE PRIVE : consultation pour attribution d'un local commercial
- MATERIEL et SUPPORT INFORMATIQUE : renouvellement:
- ANTENNE ORANGE : installation sur la commune
- PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des effectifs
- QUESTIONS DIVERSES

Les comptes-rendus des conseils du 6 juin et 27 juin sont adoptés.

DELIBERATION 2019 n° 49: CCTVL : Transfert de compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2020

Par délibération n°2019-118 du 4 juillet 2019, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a approuvé à l'unanimité le transfert de compétences suivantes et la modification des statuts de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Contributions au budget du SDIS des communes de Beauce-la-Romaine, Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain ;
- Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, des communes de Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain ;
- Toilettage des statuts concernant la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » des communes de Beauce-la-Romaine (communes déléguées de La Colombe, Membrolles, Ouzouer-le-Marché, Prénouvellon, Semerville, Tripleville, Verdes), Binas, Charsonville, Epieds-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain.

Ces transferts de compétences feront l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le transfert de compétences et la modification des statuts nécessitent des délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de Communes et des Conseils municipaux des communes membres, dans les conditions requises pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, c'est-à-dire à la double majorité qualifiée : deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population communautaire, ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population communautaire.

Le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter du 5 juillet 2019, date de notification aux Maires de la délibération communautaire, pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Au vu des délibérations prises au plus tard le 5 octobre 2019, les Préfets du Loiret et de Loir-et-Cher modifieront les statuts de la Communauté de Communes par arrêté, en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** le transfert des compétences suivantes et la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2020 :
 - Contributions au budget du SDIS des communes de Beauce-la-Romaine, Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain ;

- Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, des communes de Binas, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain ;
- Toilettage des statuts concernant la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » des communes de Beauce-la-Romaine (communes déléguées de La Colombe, Membrolles, Ouzouer-le-Marché, Prénouvellon, Semerville, Tripleville, Verdes), Binas, Charsonville, Epieds-en-Beauce, Saint-Laurent-des-Bois, Villermain.
- **Déléguer** Monsieur le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation du transfert de compétences et de la modification des statuts communautaires ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document afférent.

DELIBERATION 2019 n° 50: CCTVL : actualisation du loyer pour le service du SADSI

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 mars 2015, le conseil municipal fixait le loyer pour l'occupation des lieux par le service du SADSI à 750€ pour la totalité de la surface soit 100m², avec en sus les charges et les frais d'entretien.

A partir du 26 septembre 2019, le service occupera un bureau supplémentaire aboutissant à une superficie totale de 119m², soit un loyer de 892€ mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de fixer la location à 892€ mensuel
- **Détermine** que les charges seront calculées en fonction de la consommation au prorata de la surface utilisée
- **Fixe** les charges suivantes :
 - Entretien (surface, vitres)
 - chauffage
 - électricité
 - et tout équipement supplémentaire

DELIBERATION 2019 n° 51 : LOTISSEMENT DU BOURG : lancement de consultation pour un partenariat avec constructeur

Dans le cadre de son projet « coeur de village », la Commune de Baule a identifié plusieurs sites pouvant accueillir de nouveaux logements. Ces secteurs tiennent compte de la volonté de la commune à maintenir la vitalité de son centre-bourg et plus largement de répondre aux objectifs de développement démographique des 20 prochaines années.

Situé sur un terrain de 8 340m² appartenant à la commune, le futur lotissement doit permettre d'accueillir une quinzaine de nouveaux logements.

En janvier 2019, la Commune a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en charge de la réalisation du Permis d'Aménager du lotissement du bourg. Il s'agit d'une opération d'habitat mixte comprenant une offre de terrains à bâtir et un programme de logements locatifs.

Pendant l'élaboration du projet de lotissement, la Commune a lancé une campagne d'implication des habitants en recherche de logements sur la commune notamment auprès des personnes seniors. Ces échanges ont permis d'identifier un besoin particulier de logement pour des personnes retraitées, seules ou en couple, recherchant une petite maison dans le centre, en location ou en accession. D'autre part, quelques habitants seraient intéressés pour investir dans un bien proposé dans un premier temps à la location. L'objectif de cette consultation auprès de constructeurs de maisons individuelles est de permettre à la commune de proposer des logements adaptés à cette demande particulière et de faciliter les démarches des personnes âgées en recherche d'un nouveau logement.

Les missions d'accompagnement du constructeur auprès de la commune s'articulent autour :

- de l'aide à la commercialisation et la sélection des futurs acquéreurs ;
- de la proposition d'un logement «clé en main» répondant aux critères définis et vendu en contrat de commercialisateur constructeur de maisons individuelles ;
- de la sécurisation du montage financier et opérationnel du projet de construction.

Les offres remises seront jugées sur 100 points, sur la base des critères suivants :

- Diversité et adaptation des modèles proposés - 30 points
- Qualité de la démarche proposée - 30 points
- Compétence et solidité financière - 20 points
- Références et expériences - 20 points

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention de,

- **Valider** le cahier des charges tels que décrits ci-dessus
- **Autoriser** M. le Maire à lancer la consultation
- **Autoriser** M. le Maire à signer toute les pièces afférentes à ce partenariat.

DELIBERATION 2019 n°52 : DOMAINE PRIVE : consultation pour attribution d'un local commercial

M. le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal autorisant la vente de l'ancien centre de première intervention des pompiers. Ce bien présente un intérêt à l'entrée du bourg, dans un futur croisement stratégique. Dans le souci du maintien de l'attractivité de sa commune, la formule de l'appel à candidatures doit permettre de faire un choix et donc de maîtriser la réalisation d'un projet futur. La démarche doit valoriser le patrimoine et l'aménagement urbain.

Chaque dossier de candidature devra permettre à la mairie de Baule d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale ou de service eu égard aux objectifs de diversité et de qualité. La solidité financière du candidat et du projet seront aussi des éléments déterminants.

Les critères seront les suivants :

- qualité du projet : 40%
 - attractivité de l'offre proposée
 - qualité et originalité du concept proposé
 - plus-value au potentiel professionnel de la commune

- validité économique du projet : 40%
 - solidité financière du candidat
 - caractère réaliste du business-plan
 - création d'emplois

- pertinence technique : 20%
 - qualité des agencements extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, avec 1 abstention et 1 retrait d'un conseiller en raison de son intérêt pour le dossier

- **d'autoriser** M. le Maire à lancer la consultation précitée

- **de mettre** en place une commission ad hoc qui aura pour mission d'examiner et choisir le projet conforme au cahier des charges.

DELIBERATION 2019 n° 53 : MATERIEL et SUPPORT INFORMATIQUE : renouvellement:

Dans le cadre du renouvellement de matériel informatique du service administratif et de prestation de maintenance et de soutien le GIP RECIA offre une prestation de services complète.

M. Thomas Violon, adjoint en charge du dossier, rappelle que le GIP RECIA est un groupe d'intérêts public associant l'Etat, la Région Centre Val de Loire ainsi que d'autres collectivités dont certaines communes.

Le **GIP RECIA** est le pôle régional de ressources et de compétences mutualisées contribuant à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement des usages des **TIC**. Il assure une activité de veille technologique, juridique et financière permettant de fournir des prestations d'assistance, de conseil, d'expertise auprès de ses membres. Il mène des études de pertinence, de faisabilité et contribue à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du numérique.

La commune de Baule a conventionné avec le GIP RECIA pour la mise à disposition d'une plateforme couvrant la chaîne de dématérialisation dans sa globalité à travers un portail sécurisé et unifié, de manière à faciliter les usages et les échanges entre collectivités et services de l'Etat (délibération, flux comptable, convocation aux assemblées). Le service est appelé à s'élargir.

Et dans ce cadre, le GIP RECIA met à disposition une nouvelle offre de prestation de services en matière informatique recouvrant l'appareillage, la maintenance, l'assistance dans le cadre de la mutualisation de service informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Confier** la gestion du parc informatique au GIP RECIA

- **Valider** cette prestation dans le cadre de la convention signée avec le GIP RECIA le 19 mai 2016

- **couvrir** les missions suivantes :
 - Appareillage
 - Maintenance
 - Assistance
 - Service informatique mutualisé

DELIBERATION 2019 n° 54 : ANTENNE ORANGE : installation sur la commune

M. le Maire rappelle la présentation faite en Conseil Municipal en date du 25 mars 2019 du projet d'implantation du relais ORANGE afin d'améliorer le réseau de téléphonie mobile. Le projet prévoyait l'implantation du relais rue André Raimbault, ce qui n'a pas obtenu un suffrage suffisant de la part du conseil pour le valider.

Aujourd'hui, Orange propose l'implantation rue du pont dans la zone d'activités des Bredanes. Ce projet a fait l'objet d'une information auprès du public depuis le 27 juin dernier par le biais de la Newsletter municipale et l'affichage dans les écrans stipulant la mise à disposition du public du dossier d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'accord de principe afin qu'Orange poursuive l'établissement de son dossier.

DELIBERATION 2019 n° : PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des effectifs

N'ayant pas tous les éléments, M. le Maire informe que ce point est reporté au mois de septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- **JEUX PLACE DE BOULEAUX** : Le conseil prend note de la décision finale, à partir de leur proposition, du type de jeux publics installés sur la place de Bouleaux. L'emplacement, sur la place à droite des jeux actuels en regardant le groupe scolaire est validé. L'installation est prévue dans la seconde quinzaine de septembre.

- **SERVICE COMMUNAL** : M. Thomas VIOLON fait part du projet de la transformation de la Halte-garderie en service micro crèche suite au RDV avec la CAF et la PMI. Certaines décisions devront être validées à partir de septembre, la commission jeunesse se réunira à la rentrée à ce sujet.

L'étude précise devra porter sur l'encadrement et le personnel, l'obligation de distribuer les repas. Budgétairement, la CAF nous a présenté une première approche en se basant sur leur future prestation, l'aide complémentaire de la CAF par rapport à l'aide actuelle pour la halte-garderie permettrait de compenser en partie le surcoût de service engendré par cette transformation.

- **PARTICIPATION JURY REGIONAL DE FLEURISSEMENT** : M. le Maire informe que le jury départemental a proposé la commune pour se présenter au jury régional des villes et villages fleuris.

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** le 19 septembre prochain une rencontre avec la députée Stéphanie Rist sera organisée.

- **DATE DES VŒUX** : Afin de réserver la salle des fêtes, les vœux du Maire sont fixés le 21 janvier 2020.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT ABORDEE, LA SEANCE DU CONSEIL EST CLOSE.